

8. ELEVAGE D'ANIMAUX DOMESTIQUES, TOILETTEUR





SOMMAIRE

<u>I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE</u>	3
I.1 - PRINCIPALES OPERATIONS	3
I.2 - PRODUITS UTILISES	3
I.3 - GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE	3
I.4 - RUBRIQUE ICPE ET ARRETE SPECIFIQUE A L'ACTIVITE	4
<u>II - REPRESENTATIVITE</u>	6
<u>III - REJETS, DECHETS ET PRODUITS DANGEREUX DE L'ACTIVITE</u>	7
III.1 - PRINCIPALES OPERATIONS.....	7
III.1.1 - stockage et tranvasement	7
III.1.2 - alimentation des animaux	8
III.1.3 - nettoyage des cages et des box	9
III.1.4 - nettoyage des locaux	10
III.1.5 - aquarium.....	11
III.1.6 - toilettage / bain nettoyant	12
III.1.7 - tonte.....	13
III.2 - DONNEES DISPONIBLES SUR LES REJETS DE L'ACTIVITE	14
III.2.1 - Données IRH.....	14
III.2.2 - Rappel des valeurs de rejets admissibles au réseau public d'assainissement.....	14
III.3 - SCHEMA DE SYNTHESE DE LA PROBLEMATIQUE	15
III.4 - SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES LIEES A L'ACTIVITE	16
III.4.1 - Rejets de l'activité	16
A - Caractérisation des rejets	16
B - Paramètres de suivi des rejets	16
III.4.2 - Déchets de l'activité	16
III.4.3 - Produits dangereux de l'activité	16
III.4.4 - Impacts de l'activité sur les réseaux, les stations d'épuration et le milieu.....	17
<u>IV - SOLUTIONS POUR L'ACTIVITE</u>	18
IV.1 - SOLUTIONS POUR LES REJETS.....	18
IV.1.1 - Problématiques et solutions pour les rejets de l'activité.....	18
IV.1.2 - Schéma de synthèse.....	19
IV.1.3 - Le traitement des effluents d'élevage	20
A - effluents d'élevage : degriillage/tamissage.....	21
IV.2 - DECHETS	22
IV.3 - GESTION DES PRODUITS DANGEREUX	23



I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

I.1 - PRINCIPALES OPERATIONS

Le secteur d'activité regroupe les toiletteurs, les animaleries et les élevages d'animaux domestiques chiens et chats.

Les principales opérations retenues sont :

-  Stockage et transvasement
-  L'alimentation des animaux
-  Le nettoyage des cages
-  Le nettoyage des locaux
-  Les aquariums (animaleries)
-  Le bain nettoyant (toiletteurs)
-  La tonte (toiletteurs).

Remarque : Les élevages des animaux non domestiques ne font pas partie de ce secteur d'activité.
Les activités de soins portés aux animaux sont traitées dans la fiche activité Service de Santé.

I.2 - PRODUITS UTILISES

-  Détergent nettoyant et désinfectant
-  Produit de conditionnement de l'eau et de désinfection
-  Shampoings de toilettage
-  Litières, copeaux, paille

I.3 - GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE

-  Nombre de salariés
-  Nombre d'animaux
-  Nombre de cages
-  Nombre de toilettage par an



1.4 - RUBRIQUE ICPE ET ARRETE SPECIFIQUE A L'ACTIVITE

N°	A - Nomenclature des installations classées	
	Désignation de la rubrique	A, D, S C (1)
2120	<p>Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de) à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines.</p> <p>1. plus de 50 animaux 2. de 10 à 50 animaux</p> <p><i>Nota</i> : ne sont pris en compte que les chiens âgés de plus de 4 mois</p>	<p>A D</p>

(1) A : Autorisation, D : Déclaration, S : Servitude d'utilité publique, E : Enregistrement, C : soumis à contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement

Arrêté type - n° 58- 4 : Chiens

Animaux et êtres vivants (Etablissements de vente, de transit, de soins, de garde, d'élevage, d'exposition, fourrières, etc., renfermant des Chiens, lorsque le nombre d'animaux est compris entre 10 et 50 (chiens sevrés seulement))

- « Le sol sera garni d'un revêtement imperméable continu. Il aura une pente suffisante pour assurer l'écoulement facile des liquides vers un orifice pourvu d'un siphon raccordé à l'égout public ou à un ouvrage d'épuration. Cet orifice sera garni d'un **panier grillagé ou tout autre dispositif permettant d'arrêter la projection des corps solides**. Les eaux résiduaires et de lavage seront évacuées conformément aux prescriptions de l'instruction du ministre du commerce du 6 juin 1953 (J.O. du 20 juin 1953) relative à l'évacuation des eaux résiduaires des installations classées »
- « **Toutes dispositions seront prises pour qu'il ne puisse y avoir en cas d'accident, tel que rupture de récipient, déversement direct de matières dangereuses ou insalubres vers les égouts ou les milieux naturels** (rivières, lacs, etc.). Leur évacuation éventuelle après accident devra être conforme aux prescriptions de l'instruction du ministre du commerce en date du 6 juin 1953 (J.O. du 20 juin 1953) relative à l'évacuation des eaux résiduaires des établissements dangereux, insalubres ou incommodes »

Arrêté du 30 juin 1992 relatif à l'aménagement et au fonctionnement des locaux d'élevage en vue de la vente, de la commercialisation, du toilettage, du transit ou de la garde de chiens ou de chats

Arrêté du 08/12/06 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations renfermant des chiens soumises à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement

- « Le réseau de collecte des effluents est maintenu en bon état de fonctionnement. Les points de rejet des eaux résiduaires sont en nombre aussi réduit que possible. **Ils sont aménagés pour permettre l'installation de système de prélèvement d'échantillons et de mesure du débit.** »



- « Les installations de **prélèvement d'eau dans le milieu naturel sont munies de dispositifs de mesure totalisateurs** de la quantité d'eau prélevée. La mesure est régulièrement relevée et les résultats sont enregistrés et tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.
Le raccordement à une nappe d'eau ou au réseau public de distribution d'eau potable est muni d'un dispositif évitant en toute circonstance le retour d'eau pouvant être polluée. »
- « Toutes les eaux de nettoyage nécessaires à l'entretien des bâtiments et des annexes et les eaux susceptibles de ruisseler sur les aires bétonnées sont collectées par un réseau étanche et dirigées vers le système d'assainissement des effluents. »
- « Les effluents (solides et liquides) de l'installation sont traités :
 - soit dans un système d'assainissement individuel (du type fosse septique étanche, fosse à tranchée filtrante,...) dans les conditions prévues à l'article 18, sans préjudice des dispositions de la réglementation en vigueur concernant ces systèmes, et notamment des dispositions de l'arrêté ministériel du 6 mai 1996 et dans le respect des recommandations du service public d'assainissement non collectif ;
 - soit sur un site spécialisé (centre d'enfouissement, centre de compostage,...) dans les conditions prévues à l'article 19 ;
 - soit dans une station d'épuration propre à l'installation, dans les conditions prévues à l'article 20 ;
 - soit par épandage sur des terres agricoles, conformément aux dispositions de l'article 21 ;
 - soit par tout autre moyen équivalent autorisé par le préfet. »
- « Dans le cas de rejet dans le milieu naturel des effluents traités, le rejet respecte les valeurs limites d'émission suivantes (contrôlées, sauf stipulation contraire de la norme, sur effluent brut non décanté et non filtré, sans dilution préalable ou mélange avec d'autres effluents) :
 - **matières en suspension** (NFT 90-105) : la concentration **ne doit pas dépasser 100 mg/l** si le flux journalier n'excède pas 15 kg/j, 35 mg/l au-delà ;
 - **DCO** (NFT 90-101) : la concentration **ne doit pas dépasser 300 mg/l** si le flux journalier n'excède pas 100 kg/j, 125 mg/l au-delà ;
 - **DBO5** (NFT 90-103) : la concentration **ne doit pas dépasser 100 mg/l** si le flux journalier n'excède pas 30 kg/j, 30 mg/l au-delà. »
- « En cas de traitement des effluents dans une station d'épuration propre à l'installation, une analyse de l'azote et du phosphore contenus dans les boues et les produits issus du traitement des effluents est réalisée annuellement. »
- « **En cas de rejet dans le milieu naturel, le point de rejet de l'effluent traité dans le milieu est unique et aménagé en vue de pouvoir procéder à des prélèvements et à des mesures de débit** utilisant soit un seuil déversoir dans un regard spécialement aménagé à cet effet, soit une capacité de volume connu. Des mesures du débit et des analyses permettant de connaître la DCO, la DBO5, les MES, le phosphore et l'azote global (NGL) de l'effluent rejeté dans le milieu naturel sont faites aux frais de l'exploitant au minimum une fois par semestre. »



II - REPRESENTATIVITE

La représentativité est basée sur le nombre total d'établissements issu du « listing entreprises » de l'INSEE (données 2009) défini dans le périmètre de l'étude PME-PMI :

-  **24 secteurs d'activité**
-  **142 codes Naf**
-  **3687 établissements.**

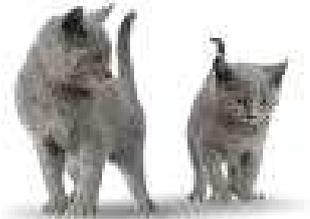
NAF	Activité	Nombre d'entreprises		
		CALB	Chambéry M°	Autres
96.09Z	Autres services personnels n.c.a.	3	8	
47.76Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	1	5	
01.49Z	Élevage d'autres animaux	11	27	3
01.50Z	Culture et élevage associés	10	15	3
TOTAL	4/142	25/1162	55/2286	6/239
TOTAL CISAL		86/3687		
Représentativité		2%	2%	3%



III - REJETS, DECHETS ET PRODUITS DANGEREUX DE L'ACTIVITE

III.1 - PRINCIPALES OPERATIONS

III.1.1 - STOCKAGE ET TRANVASEMENT
Description de l'opération
Les opérations de transvasement de produit détergent nettoyant et désinfectant et des déchets présentent un risque de rejet accidentel. Les zones de stockage des déchets extérieures présentent un risque de ruissellement.
Entrants
Eau
Pas d'utilisation de l'eau
Produits
Détergents nettoyant et désinfectant (dangereux)
Sortants
Rejets
Rejet accidentel de produit détergent nettoyant et désinfectant Qualité : Rejet chargé en détergent Destination(s) pratiquée(s) : Réseau EU (A proscrire) Réseau EP (A proscrire)
Eaux de ruissellement des zones de stockages de déchets Qualité : Rejet chargé en matière organique solide et en litière (paille ou autre) Destination(s) pratiquée(s) : Réseau EP (A proscrire)
Déchets liquides
Pas de déchet liquide
Déchets solides
Déjections (dangereux) Destination(s) pratiquée(s) : Prestataire agréé.
Emballages souillés (dangereux) Destination(s) pratiquée(s) : Reprise fournisseur, déchetterie, prestataire agréé.



III.1.2 - ALIMENTATION DES ANIMAUX

Description de l'opération

Les élevages d'animaux sont parfois équipés d'une cuisine pour la préparation de la nourriture des animaux. L'eau sert à la préparation des repas et à l'abreuvement des animaux.

Entrants

Eau

Eau potable ou eau de forage

Produits

Pas de produit

Sortants

Rejets

Pas de rejet

Déchets liquides

Pas de déchet liquide

Déchets solides

Palettes, cagettes, papiers, cartons, plastiques, métaux, polystyrène (non dangereux)

Destination(s) pratiquée(s) :

Réutilisation, déchetterie, recyclage, prestataire.



III.1.3 - NETTOYAGE DES CAGES ET DES BOX

Description de l'opération

Sur les établissements d'élevages d'animaux (chiens), les box sont raclés et nettoyés à l'eau en moyenne une fois par jour au jet.

Afin de faciliter le nettoyage des box, des copeaux sont ajoutés après le raclage.

Sur les animaleries, les cages (petits animaux type oiseaux et rongeurs) sont raclés et nettoyés à l'eau.

Des produits détergents sont parfois ajoutés à l'eau pour désinfecter les cages et les box.

Entrants

Eau

Eau potable ou eau de forage

Produits

Détergent désinfectant (dangereux)

Copeaux

Sortants

Rejets

Rejet nettoyage des box en élevage

Quantité :

De l'ordre de plusieurs dizaines de litres par box

Qualité :

Contient des copeaux, de la paille et des matières fécales

Paramètres de suivi :

pH, MES, DCO, DBO, Ntk, Ptot, détergent et MI

Destination(s) pratiquée(s) :

Réseau eaux usées (à proscrire sans prétraitement)

Rejet nettoyage des cages en animalerie

Quantité :

De l'ordre de quelques litres par animal

Qualité :

Contient des copeaux, des pailles et des matières fécales

Paramètres de suivi :

pH, MES, DCO, DBO, Ntk, Ptot, détergent et MI

Destination(s) pratiquée(s) :

Réseau eaux usées

Déchets liquides

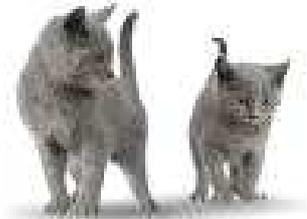
Pas de déchet liquide

Déchets solides

Déjections (non dangereux)

Destination(s) pratiquée(s) :

Prestataire agréé.



III.1.4 - NETTOYAGE DES LOCAUX

Description de l'opération

Le nettoyage des locaux concerne :

-  le toiletteur : salle de toilette
-  l'animalerie : salle de vente
-  Les élevages : cour

Il s'effectue au jet, à la serpillière ou à l'autolaveuse.

Entrants

Eau

Eau potable ou eau de forage

Produits

Détergent désinfectant (dangereux)

Sortants

Rejets

Eau de nettoyage de la salle de toilette

Quantité :

De l'ordre de quelques litres par jour

Qualité :

Contient des copeaux, des matières organiques et des poils

Paramètres de suivi :

pH, MES, DCO, DBO, Ntk, Ptot, détergent et MI et détergent

Destination(s) pratiquée(s) :

Réseau eaux usées

Eau de nettoyage animalerie

Quantité :

De l'ordre de quelques litres par jour

Qualité :

Contient des copeaux, des matières organiques et du détergent

Paramètres de suivi :

pH, MES, DCO, DBO, Ntk, Ptot, détergent et MI

Destination(s) pratiquée(s) :

Réseau eaux usées

Eau de nettoyage des cours d'élevage

Quantité :

De l'ordre de quelques dizaines de litres par jour

Qualité :

Contient des copeaux, des déjections et du détergent

Paramètres de suivi :

pH, MES, DCO, DBO, Ntk, Ptot, détergent et MI

Destination(s) pratiquée(s) :

Réseau eaux usées (à proscrire sans prétraitement)

Déchets liquides

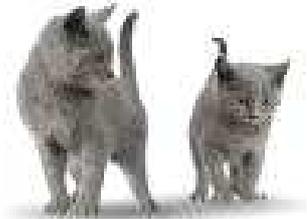
Pas de déchet liquide

Déchets solides

Déjections (non dangereux)

Destination(s) pratiquée(s) :

Prestataire



III.1.5 - AQUARIUM

Description de l'opération

Les animaleries possèdent des aquariums pour la vente des poissons. L'eau est renouvelée régulièrement afin de palier à l'augmentation de la concentration en nitrate.

Le renouvellement est à réaliser en moyenne une fois par semaine et à hauteur d'environ 10% du volume de l'aquarium

L'eau est parfois conditionnée avant d'être introduit dans l'aquarium pour diminuer la concentration en chlore.

Entrants

Eau

Eau potable ou eau salée

Produits

Produits de conditionnement de l'eau (dangereux)

Sortants

Rejets

Rejet de renouvellement d'eau des aquariums

Quantité :

De l'ordre de plusieurs dizaines de litres

Qualité :

Faiblement chargé en nitrate, en MES et en chlorure

Destination(s) pratiquée(s) :

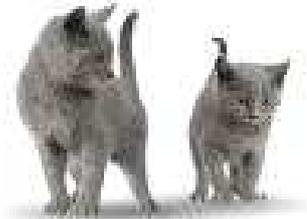
Réseau eaux usées

Déchets liquides

Pas de déchet liquide

Déchets solides

Pas de déchet solide



III.1.6 - TOILETTAGE / BAIN NETTOYANT

Description de l'opération

Une des principales opérations des toiletteurs est le bain nettoyant, il comprend deux étapes le savonnage et le rinçage.

Entrants

Eau

Eau potable

Produits

Shampoing de toilettage

Sortants

Rejets

Rejet des bains nettoyant

Quantité :

De l'ordre de plusieurs dizaines de litre

Qualité :

Chargés en poils

Paramètres de suivi :

pH, MES, DCO, DBO, Ntk et Ptot

Destination(s) pratiquée(s) :

Réseau eaux usées

Déchets liquides

Pas de déchet liquide

Déchets solides

Emballages souillés (dangereux)

Destination(s) pratiquée(s) :

Reprise fournisseur, déchetterie, prestataire agréé.



III.1.7 - TONTE

Description de l'opération

Après la tonte des animaux, les poils et les balayures doivent être recueillis après chaque toilettage et placés dans un récipient étanche muni d'un couvercle, vidé aussi souvent que nécessaire.

Afin d'éviter la transmission de maladies contagieuses ou parasitaires, les objets et le matériel employés pour les soins de toilettage des animaux doivent être désinfectés.

Entrants

Eau

Pas d'eau utilisée pour cette opération

Produits

Pas de produit

Sortants

Rejets

Pas de rejet

Déchets liquides

Pas de déchet liquide

Déchets solides

Poils (non dangereux)

Destination(s) pratiquée(s) :

Ordures ménagères, reprise par un prestataire

Lingettes désinfectantes (Non dangereux)

Destination(s) pratiquée(s) :

Collecte par un prestataire, déchetterie, ordures ménagères



III.2 - DONNEES DISPONIBLES SUR LES REJETS DE L'ACTIVITE

III.2.1 - DONNEES IRH

Données Interne IRH - Chenil d'élevage d'animaux de laboratoire - Nettoyage du chenil (box) - Prélèvement ponctuel du 06/06/2007					
pH	MES en mg/l	DBO5 en mg/l	DCO en mg/l	N global en mg/l	Ptot en mg/l
8,1	880	1240	2200	335	65

Autres données interne IRH - Elevage d'animaux de laboratoire :

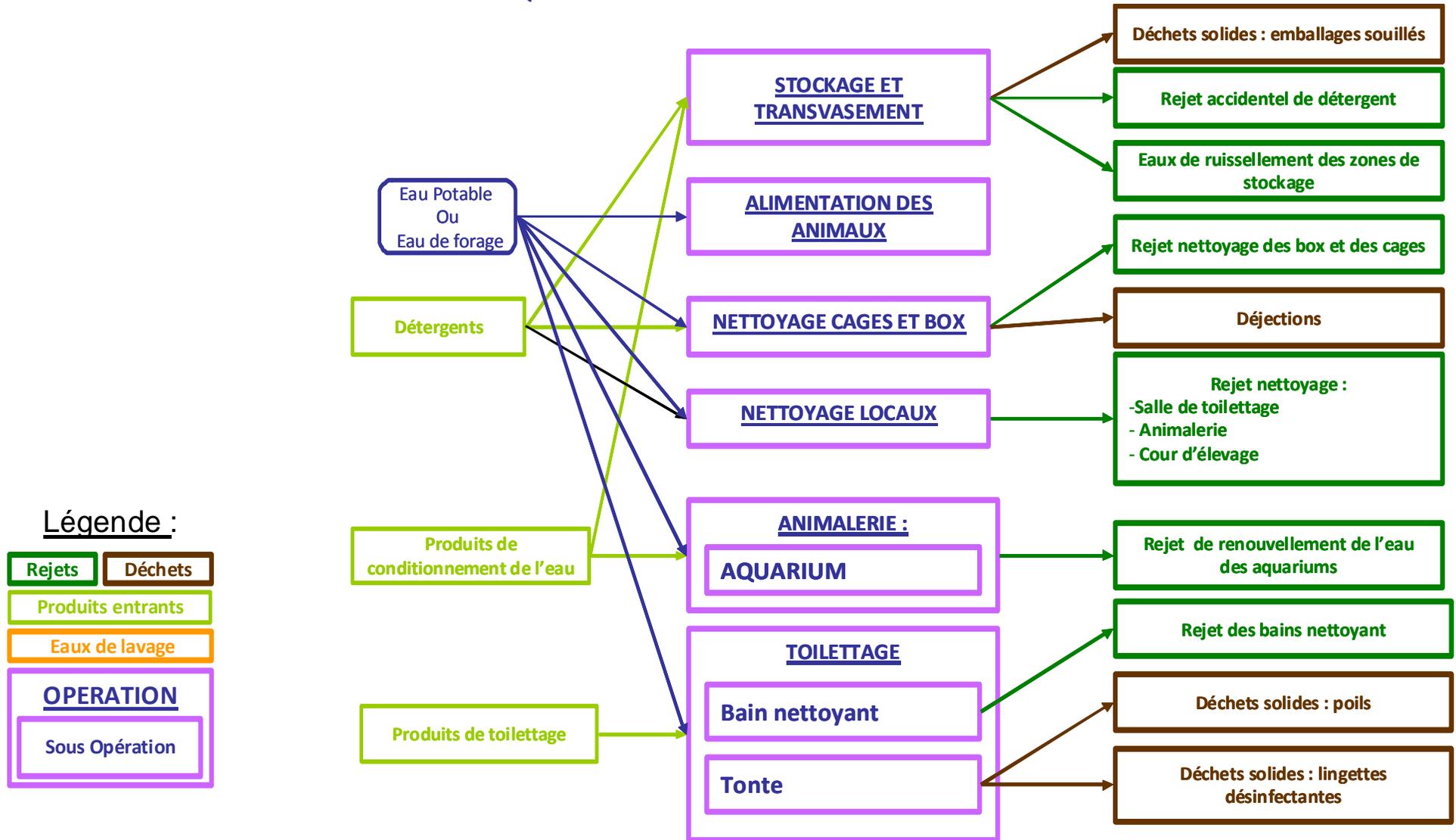
- le ratio de consommation en eau pour le nettoyage d'un chenil est compris entre 30 et 40 litres par chien
- le ratio de consommation en pour le nettoyage des cages d'élevage de rongeurs est d'environ 7 litres par rongeurs

III.2.2 - RAPPEL DES VALEURS DE REJETS ADMISSIBLES AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Règlement d'assainissement (eaux usées)								
pH	T en °C	MEST en mg/l	DCO en mgO2/l	DBO5 en mgO2/l	DCO/ DBO5	Ntk en mg/l	MI en équivalent/m3	Ptot en mg/l
5,5<pH<8,5	< 30	1000	1500	800	<3	150	Absente	50
5,5<pH<8,5	< 30	1000	1500	800	<3	150	4	4



III.3 - SCHEMA DE SYNTHESE DE LA PROBLEMATIQUE





III.4 - SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES LIEES A L'ACTIVITE

III.4.1 - REJETS DE L'ACTIVITE

A - CARACTERISATION DES REJETS

Les rejets de l'activité ont donc les caractéristiques suivantes :

-  Rejets chargés en MES
-  Rejets chargés en Azote et Phosphore
-  Rejets pouvant contenir des détergents

B - PARAMETRES DE SUIVI DES REJETS

Les principaux paramètres de suivi des rejets sont donc :

-  pH,
-  MES,
-  DCO,
-  DBO5,
-  NtK,
-  Ptot
-  Détergent et MI (pour les opérations de nettoyage)

III.4.2 - DECHETS DE L'ACTIVITE

Seuls les déchets d'emballages souillés sont considérés comme déchets dangereux.

III.4.3 - PRODUITS DANGEREUX DE L'ACTIVITE

Les détergents et les produits de conditionnement de l'eau utilisés pour traiter l'eau des aquariums sont considérés comme des produits dangereux.

Les produits de toilettage ne font pas l'objet d'une classification. (Cf. Fiche Activité Coiffeur – Partie Réglementation)

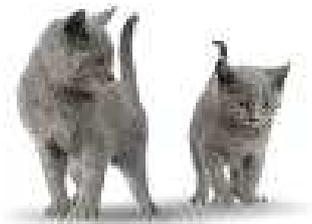
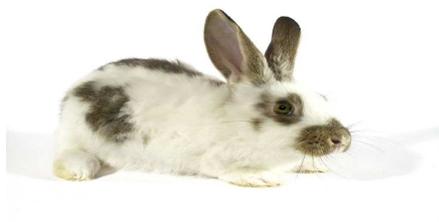


III.4.4 - IMPACTS DE L'ACTIVITE SUR LES RESEAUX, LES STATIONS D'EPURATION ET LE MILIEU

Evaluation de la problématique :

	nulle		faible		Moyenne		Forte
--	-------	--	--------	--	---------	--	-------

OPERATIONS	IMPACT											
	RESEAUX EAUX USEES			RESEAUX EAUX PLUVIALES			STATION			MILIEU		
	Obturation	Dégradation physico-chimique	Personnel d'intervention	Obturation	Dégradation physico-chimique	Personnel d'intervention	Prétraitements	Traitement biologique	Boues	Physique	Nutritif	Toxique
Stockage et transvasement : Rejet accidentel	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X
	Risque d'obturation par des rejets chargés en MES Risque de dégradation par des rejets corrosifs (détergent) et d'intoxication du personnel par des rejets chargés en matières organiques - Formation d'H2S			Risque d'obturation par des rejets chargés en MES Risque de dégradation par des rejets corrosifs (détergent) et d'intoxication du personnel par des rejets chargés en matières organiques - Formation d'H2S			Risque de formation de mousse par des détergents Risque de dysfonctionnement du dégrillage et de surcharge oragnique au niveau du traitement biologique par des rejets chargés en déjection et/ ou en copeaux			Risque de formation de mousse par des rejets de détergent et d'altération de l'équilibre écologique par des rejets chargés en matières organiques		
Stockage et transvasement : Eaux de ruissellement	X		X	X		X	X	X		X	X	
	Risque d'obturation par des rejets chargés en MES Risque d'intoxication du personnel par des rejets chargés en matières organiques - Formation d'H2S			Risque d'obturation par des rejets chargés en MES Risque d'intoxication du personnel par des rejets chargés en matières organiques - Formation d'H2S			Risque de dysfonctionnement du dégrillage et de surcharge oragnique au niveau du traitement biologique par des rejets chargés en déjection et/ ou en copeaux			Risque de sédimentation et d'altération de l'équilibre écologique par des rejets chargés en matières organiques		
Nettoyage des cages	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X
	Risque d'obturation par des rejets chargés en MES (déjection, copeaux) Risque de dégradation par des rejets corrosifs (détergent) et d'intoxication du personnel par des rejets chargés en matières organiques - Formation d'H2S			Risque d'obturation par des rejets chargés en MES (déjection, copeaux) Risque de dégradation par des rejets corrosifs (détergent) et d'intoxication du personnel par des rejets chargés en matières organiques - Formation d'H2S			Risque de formation de mousse par des détergents Risque de dysfonctionnement du dégrillage et de surcharge oragnique au niveau du traitement biologique par des rejets chargés en déjection et/ ou en copeaux			Risque de formation de mousse par des rejets de détergent et d'altération de l'équilibre écologique par des rejets chargés en matières organiques		
Nettoyage des box	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X
	Risque d'obturation par des rejets chargés en MES (déjection, copeaux) Risque de dégradation par des rejets corrosifs (détergent) et d'intoxication du personnel par des rejets chargés en matières organiques - Formation d'H2S			Risque d'obturation par des rejets chargés en MES (déjection, copeaux) Risque de dégradation par des rejets corrosifs (détergent) et d'intoxication du personnel par des rejets chargés en matières organiques - Formation d'H2S			Risque de formation de mousse par des détergents Risque de dysfonctionnement du dégrillage et de surcharge oragnique au niveau du traitement biologique par des rejets chargés en déjection et/ ou en copeaux			Risque de formation de mousse par des rejets de détergent et d'altération de l'équilibre écologique par des rejets chargés en matières organiques		
Nettoyage des salles de toilettes	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
	Risque d'obturation par des rejets chargés en MES (poils) Risque de dégradation et d'intoxication du personnel par des rejets corrosifs (détergent)			Risque d'obturation par des rejets chargés en MES (poils) Risque de dégradation et d'intoxication du personnel par des rejets corrosifs (détergent)			Risque de formation de mousse par des détergents			Risque de formation de mousse et d'altération de l'équilibre écologique par des rejets de détergent		
Nettoyage animalerie	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X
	Risque d'obturation par des rejets chargés en MES Risque de dégradation et d'intoxication du personnel par des rejets corrosifs (détergent)			Risque d'obturation par des rejets chargés en MES Risque de dégradation et d'intoxication du personnel par des rejets corrosifs (détergent)			Risque de formation de mousse et de dysfonctionnement du traitement biologique par des rejets chargés détergents			Risque de formation de mousse et d'altération de l'équilibre écologique par des rejets de détergent		
Nettoyage cour élevage	X		X	X		X	X	X		X	X	
	Risque d'obturation par des rejets chargés en MES (déjection, copeaux) Risque d'intoxication du personnel par des rejets chargés en matières organiques - Formation d'H2S			Risque d'obturation par des rejets chargés en MES (déjection, copeaux) Risque d'intoxication du personnel par des rejets chargés en matières organiques - Formation d'H2S			Risque de formation de mousse et de dysfonctionnement du traitement biologique par des rejets chargés détergents			Risque de formation de mousse et d'altération du développement de la faune aquatique par des rejets de détergents		
Rejet de renouvellement d'eaux des aquariums												
Toiletage : Bain nettoyant	X						X	X				
	Risque d'obturation par des rejets chargés en MES (poils)						Risque de dysfonctionnement du prétraitement et du traitement biologique par des rejets chargés en MES et produits de toiletage					



IV - SOLUTIONS POUR L'ACTIVITE

IV.1 - SOLUTIONS POUR LES REJETS

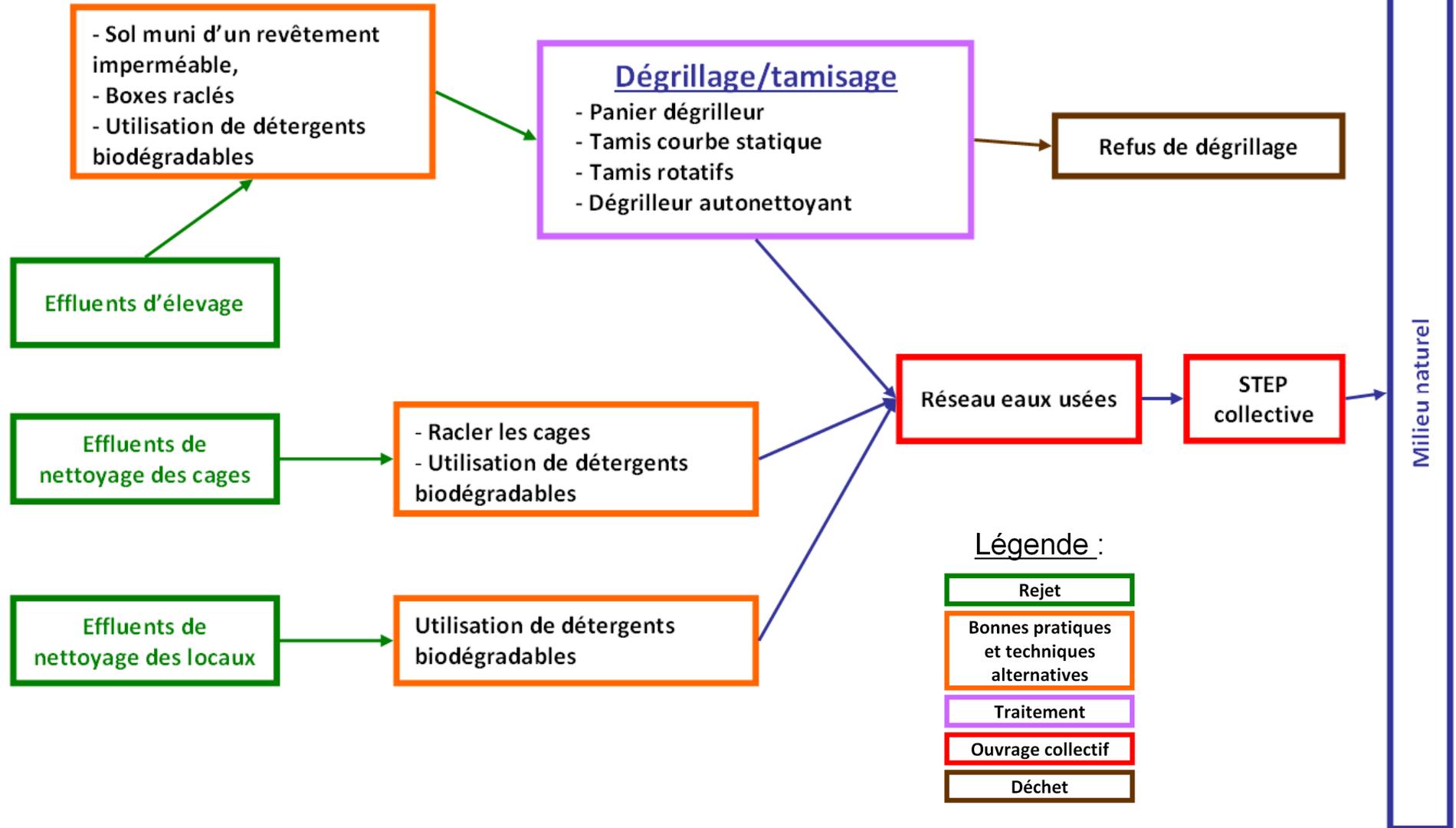
IV.1.1 - PROBLEMATIQUES ET SOLUTIONS POUR LES REJETS DE L'ACTIVITE

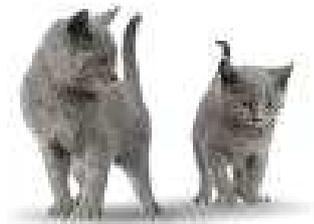
Rejets de l'activité	Caractéristiques des rejets	Bonnes pratiques et solutions d'amélioration	Solution de traitement des rejets.
Stockage et transvasement : rejet accidentel	Potentiellement chargés en MES, en détergent	Sans objet	Voir fiche solution « pollution accidentelle »
Stockage et transvasement : Eaux de ruissellement	Potentiellement chargés en matières organiques	Stocker les déchets à l'abri	
Nettoyage cour élevage	Effluents d'élevage : Chargés en MES, matières organiques, faiblement en détergent	Le sol doit être muni d'un revêtement imperméable continu, menant les eaux vers un regard muni d'un panier grillagé.	Voir traitement d'effluents d'élevage
Nettoyage des boxes		Racler d'abord la cour et les boxes à la brosse avant de nettoyer à l'eau, afin de limiter la présence de MES et de matières organiques. Utiliser des détergents biodégradables (voir glossaire) Rejeter au réseau EU	
Nettoyage des cages	Faiblement chargés en MES, matières organiques, détergents	Racler d'abord les cages à la brosse avant de nettoyer à l'eau, afin de limiter la présence de MES et de matières organiques. Utiliser des détergents biodégradables (voir glossaire) Rejeter au réseau EU	Sans objet
Renouvellement eaux aquarium	Rejets peu chargés (faible présence de chlore)	Sans impact	Sans impact
Nettoyage des locaux d'animalerie	Faiblement chargés en MES et en détergents	Utiliser des détergents biodégradables (voir glossaire) Rejeter au réseau EU.	Sans objet
Nettoyage des salles de toilette			
Toiletage : bain nettoyant		Utiliser des produits biodégradables (voir glossaire) Rejeter au réseau EU.	

Remarque : Il est rappelé que tout branchement d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) doit être pourvu d'un regard de contrôle implanté en limite de propriété (voir fiche solution « Regard de contrôle »).



IV.1.2 - SCHEMA DE SYNTHESE





IV.1.3 - LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS D'ELEVAGE

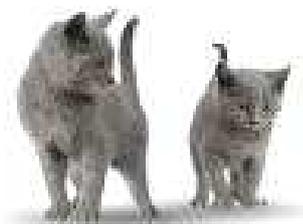
Les élevages ont une obligation de nettoyage quotidien des sols et des niches.

Ces rejets sont chargés en :

-  DCO,
-  DBO5,
-  MeS ,
-  Azotes,
-  Phosphores
-  Détergents (légèrement),

Ils sont plutôt biodégradables et devront donc être rejetés aux réseaux eaux usées après une étape de dégrillage/tamissage.

Dans le cas de sites non raccordables, les caractéristiques précises (concentrations, volumes) des effluents devront être mesurées afin d'étudier des solutions en Assainissement Non Collectif.



A - EFFLUENTS D'ELEVAGE : DEGRILLAGE/TAMISAGE

Objectif

Paramètre visé : MES

La mise en place d'une étape de dégrillage/tamissage permet de piéger les matières (déjections, copeaux) pouvant engendrer des bouchages de canalisation, dysfonctionnement des équipements de relevage (pompes, capteurs de niveau, etc).

Descriptif

Le principe consiste à faire passer l'effluent (plus ou moins chargés de matières en suspension à travers une tôle perforé (grille souvent inox). Cette grille retiendra les particules de taille supérieure à la maille choisie (espacement entre les fils constituant la grille ou le diamètre des perforations). La maille est choisie en fonction de la taille des particules véhiculées par l'effluent à traiter.

Différentes technologies peuvent être mises en place :

- Panier dégrilleur
- Tamis courbes statiques,
- Tamis rotatifs,
- Dégrilleur autonettoyant à chaîne continu.



Panier dégrilleur



Tamis courbe

Dimensionnement

La maille de coupure la mieux adaptée aux effluents d'élevage se situe entre 0,75 et 6 mm.

Le dimensionnement des installations de tamisage tient compte :

- du débit à traiter (débit moyen et débit de pointe),
- des teneurs en matières en suspension véhiculées par l'effluent.

Exploitation

L'exploitation de l'installation concerne l'entretien de l'installation de tamisage : nettoyage, vérification du colmatage de la grille, accumulation des matières en suspension, graissage des roulements, etc, et évacuation des refus de tamisage.

Performances

Séparation des MeS en fonction de la maille retenue

Coûts

Investissement :

Inférieur à 1000 € pour un panier dégrilleur

De 5000 à 20 000 € pour un dispositif mécanisé (tamis rotatif ou dégrilleur autonettoyant).

Fonctionnement :

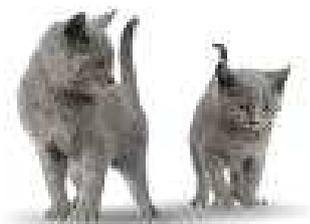
Energie (dans le cas d'équipement mécanisé)

Déchets

Refus de dégrillage (non dangereux)

Destination(s) pratiquée(s) :

Déchetterie, prise en charge par un prestataire



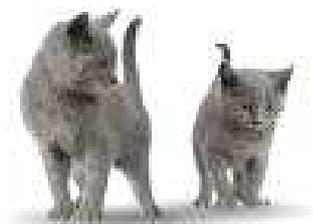
IV.2 - DECHETS

Légende :

Non concerné
Autorisé
Autorisé si accepté
Interdit

Déchets d'élevage d'animaux domestique et de toiletteurs								
Type de déchets	Stockage	Collecte				Solution de traitement		
		Ordures ménagères	Apport en déchetterie	Prestataire	Reprise fournisseur	Valorisation	Traitement	Mise en décharge
Déchets non dangereux								
Métaux	Tri par catégorie					Réemploi, Recyclage		
Plastiques	Tri par type de plastique, Compactage conseillé pour réduire le volume					Réemploi, Valorisation chimique, Recyclage	Incinération avec traitement des fumées	
Papiers et cartons	Compactage conseillé pour réduire le volume, Stockage à l'abri de l'humidité pour la valorisation énergétique					Réemploi, Recyclage	Valorisation énergétique, Brûlage interdit à l'air libre	
Poils								
Déchets dangereux								
Emballages souillés	Stockage sur rétention et à l'abri des eaux pluviales					Rénovation	Valorisation énergétique	
Déjections								
Lingettes désinfectantes								

Voir fiche solution « Déchets »



IV.3 - GESTION DES PRODUITS DANGEREUX

	Dangereux	Non Dangereux	Commentaires
Détergents nettoyants	X		
Détergents désinfectant	X		Produits inflammables
Produits sequestrants (à base de phosphate)	X		
Produit de conditionnement de l'eau et de désinfection		X	
Shampoings de toilette		X	
Litières		X	
Copeaux		X	
Paille		X	
Recommandations	Voir les recommandations de stockage des produits inflammables dans la fiche solution « produits dangereux » : local ventilé, moyen de protection contre l'incendie à proximité du local ...		

Voir fiche SOLUTION « Stockage des produits dangereux »